

BusinessMentoring

Un nouveau programme d'accompagnement initié par la Chambre de Commerce

Lancé le 24 février dernier, BusinessMentoring affiche clairement son objectif : faire bénéficier de « jeunes » entrepreneurs de l'expérience de chefs d'entreprise aguerris. En pratique, comment fonctionne ce programme ? Rachel Gaessler, conseillère au sein de l'Espace Entreprises du Département Création et Développement d'entreprises de la Chambre de Commerce, et coordinatrice du programme BusinessMentoring, nous l'explique.



Photo - Alain Wemmers

Rachel Gaessler, conseillère au sein de l'Espace Entreprises du Département Création et Développement d'entreprises de la Chambre de Commerce, et coordinatrice du programme BusinessMentoring.

A-t-on connaissance de l'impact du mentorat dans d'autres pays ?

Au Canada, il a été prouvé, grâce au mentorat d'affaires, qu'une entreprise a deux fois plus de chance de survivre et de se développer lorsque son dirigeant est accompagné par un chef d'entreprise expérimenté.

Pour quelles raisons la Chambre de Commerce a-t-elle décidé de transposer ce concept canadien aux entreprises luxembourgeoises ?

Au vu de ces résultats encourageants, la Chambre de Commerce a estimé que l'expérience devait être tentée au Grand-Duché. Car même si le Luxembourg apparaît comme le moteur économique de la Grande Région et connaît – en termes de création d'entreprise –

une démographie positive qui le situe aujourd'hui dans la moyenne européenne, il faut savoir que 50 % des entreprises installées au Luxembourg cessent leur activité après cinq ans d'existence, 90 % comptent moins de dix salariés et 20 % seront amenées à changer de patrons dans les cinq prochaines années.

Dans les PME, le chef d'entreprise est l'homme orchestre. De plus, il est souvent bien seul lorsqu'il faut prendre des décisions. Comment ce programme peut-il l'aider ?

On constate que la plupart des entrepreneurs n'ont pas le recul suffisant pour adapter constamment leur stratégie et se retrouvent seuls face à des décisions déterminantes qui peuvent mettre en péril le devenir de leur entreprise. Et c'est justement à ce niveau que le mentor peut jouer un rôle capital en transmettant notamment son savoir, en apportant un regard extérieur, mais également en évitant au mentoré de commettre certaines erreurs que lui-même a faites des années auparavant.

Quelles sont les entreprises qui pourront bénéficier du BusinessMentoring et en quoi consiste le programme ?

Ce programme, lancé en partenariat avec le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et de nombreux acteurs tels que la clc, la FEDIL, la FFCEL, la FJD, l'HO-RESCA et Luxinnovation vise les 3 étapes-clés de la vie d'une entreprise : le démarrage, en mettant en garde le mentoré quant aux erreurs à éviter lors du lancement et en aidant ainsi l'entreprise à passer les 3 premières années les plus critiques de son existence ; le développement, en accompagnant le mentoré dans la définition d'objectifs et la mise en place de processus adaptés, notamment dans le cadre d'un développement rapide; et la transmission, en augmentant les compétences spécifiques du mentoré.

Le programme s'adresse à de « jeunes » dirigeants d'entreprise partageant les valeurs du mentorat, à savoir : être disposé à recevoir un *feedback* critique de son mentor et démontrer des valeurs managériales (ouverture

d'entreprise, curiosité...). Celui-ci doit être en possession d'un business plan et avoir rédigé une lettre quant à sa motivation à adhérer au programme. Son entreprise doit être en phase de démarrage, de développement ou de transmission et présenter un fort potentiel de développement. Le programme consiste en un accompagnement d'un jeune dirigeant (mentoré) par un chef d'entreprise expérimenté (mentor) sur une période de 12 mois ou de 18 mois. Celui-ci repose principalement sur des entretiens mensuels entre mentor et mentoré et est ponctué de séances d'information, de petits-déjeuners thématiques ou encore d'ateliers de rencontre. Les critères du potentiel économique de l'entreprise et de

la personnalité du futur mentoré, notamment sa motivation et sa capacité à se remettre en cause, seront largement pris en considération par le comité mentor. Il ne s'agit pas de faire perdre du temps à un mentor déjà fortement sollicité.

Comment la Chambre de Commerce encadre-t-elle ce programme ?

La Chambre de Commerce encadre la relation mentorale par un code de déontologie et une convention de mentorat garantissant notamment la confidentialité car le succès de ce programme repose, à la base, sur la qualité de la relation entre le mentor et mentoré pour devenir ensuite une expérience

humaine enrichissante tant pour le mentoré qui bénéficie du soutien et de l'écoute d'un de ses pairs que pour le mentor qui a l'opportunité de vivre ou de revivre une aventure entrepreneuriale tout en pouvant faire profiter autrui de son expérience et savoir... « *parce que rien ne peut remplacer l'expérience* », comme le dit le slogan du programme !

Propos recueillis par Isabelle Couset

www.businessmentoring.lu